



Le mot du Maire

Chers Rilhacoises et Rilhacois,



En 2020, la pandémie de la Covid 19 a bouleversé nos vies, notre quotidien et notre société. L'activité économique a elle aussi été fortement impactée. La municipalité a ainsi poursuivi son soutien aux commerçants fermés pendant les périodes de confinement.

Pour 2021, les difficultés semblent se poursuivre. Notre « bien vivre ensemble » nous manque et il est encore difficile de se retrouver comme à notre habitude. Notre rencontre annuelle autour d'une table avec nos aînés ne pourra avoir lieu. Un colis sera apporté en échange, mais bien sûr cela ne remplacera pas ce moment de convivialité tant apprécié.

Pour autant, malgré cette période délicate, la municipalité poursuit ses engagements à l'aube de cette nouvelle année : politique de l'habitat, lancement de la première phase de travaux de l'aménagement du Bourg, continuité de l'entretien de la voirie, rénovation de notre patrimoine. Et bien sûr tout en oeuvrant pour le dynamisme de notre territoire, nous restons à votre écoute.

C'est donc avec optimisme et plein d'espoir que mon équipe et moi-même vous souhaitons nos meilleurs vœux pour 2021 : que cette année nous permette de retrouver des moments de partage et de joie dans notre chère commune.

Bonne année et prenez soin de vous !

Le Maire, Laurence DUMAS



Flash Le parcours de citoyenneté / recensement des jeunes français

La citoyenneté Française regroupe un ensemble de droits et de devoirs permettant de participer à la vie sociale de l'Etat. Pour cela tout jeune de nationalité française (filles et garçons) doit se faire recenser dans les **3 mois qui suivent la date de son 16^{ème} anniversaire.**

Ce recensement est une **démarche obligatoire et indispensable.** Lorsque les démarches sont accomplies, une attestation de recensement est remise à la personne. **Ce document doit être conservé avec attention.**

Il permet de participer à la journée défense et citoyenneté (JDC), de s'inscrire à certains concours ou examens d'État avant l'âge de 25 ans tels que le CAP, le BAC, le permis de conduire, etc, et d'être inscrit automatiquement sur les listes électorales dès 18 ans.

Démarches à suivre

1/ Le recensement à 16 ans : se rendre à la mairie de son domicile muni de sa pièce d'identité et du livret de famille

2/La Journée Défense et citoyenneté : s'inscrire sur le site du gouvernement pour télécharger sa convocation

(www.defense.gouv.fr/jds).

Présentation des commissions

Finances :

Le Conseil Municipal a voté différents tarifs communaux pour l'année 2021 :

- Assainissement :
Abonnement : + 1.08 % soit 56 € pour les particuliers et 7 635 € pour la Fromagerie Duroux
Prix au m3 d'eau consommé : 0 € 80 (tarif inchangé)
- Cimetière : tarifs inchangés
Concessions : simple 115 € et double 195 €
Cases Columbarium : Durée 15 ans 320 € et durée 30 ans 640 €
Dispersion des cendres dans le jardin du souvenir : 80 €
Occupation du caveau communal : Gratuit pendant 3 mois puis 30 € / mois.

Espace public, biens sectionnaux, petit patrimoine, réserves eau et chemins de randonnée :

*La municipalité a procédé à l'inventaire des objets d'art inscrits avec la conservatrice des œuvres d'art de la Corrèze. Il a ainsi été décidé de faire réaliser une expertise pour la restauration de quatre de ces œuvres datées pour l'essentiel du XVII^{ème} siècle, et pour lesquelles un cahier des charges techniques a été dressé :

- **Le tableau de l'annonciation**
- **L'autel de la vierge et son tabernacle**
- **La statue de la vierge et de l'enfant**
- **Les deux bas reliefs de saint Martin et sainte Madeleine**

Des restaurateurs ont été sollicités par courrier et nous attendons leur retour.

La restauration de ces œuvres peut être financée par la Direction Régionale des Affaires Culturelles et le Conseil Départemental de la Corrèze, le reste étant à charge de la Commune.

Il est important de rappeler ici, l'attachement à la conservation des œuvres d'art de la commune et à leur restauration afin que ne disparaissent pas les traces de l'histoire du passé qui constitue notre mémoire collective.

***L'opération adressage** va entrer dans sa phase opérationnelle. Dès la réception des fournitures (panneaux et numéros) un chantier de pose sera organisé.

Le délai de livraison du matériel a été rallongé par le fournisseur suite au nombre important de commandes en fin d'année.

Chaque habitant de la commune recevra courant février, par courrier, **sa nouvelle adresse postale officielle** (nom de rue et numéro).

*Un panneau rappelant la nature et les règles d'utilisation de la **déchetterie verte communale** sera installé en février aux abords du site.

Cimetière :

La procédure de reprise de concessions en état d'abandon va débuter début 2021, pour une durée légale de 3 ans.

Les emplacements concernés seront signalés par un panneau et un procès verbal pour chacune des concessions considérées abandonnées sera consultable sur place et en mairie.

Voirie et suivi matériel de voirie :

Le chantier du village de Rolière se poursuit et nous attendons les beaux jours pour revêtir les voies d'enrobé.

Compte tenu de la période hivernale, les travaux de voirie du village du Theil ne débuteront qu'au printemps.

Suivi bâtiments communaux :

Le conseil municipal a décidé de continuer les petites réfections d'économie d'énergie sur les différents logements communaux. A ce titre, un des 2 logements situés au 1er étage de la mairie sera entièrement rénové courant 2021.

Une réflexion est lancée au sein du CM sur le devenir du bâtiment de l'ancien presbytère. En effet, la salle des fêtes ne peut être utilisée que sous certaines conditions (nombre de personnes, pas d'accès pour les personnes en situation de handicap et/ou à mobilité réduite, contraintes des mises aux normes électriques, etc).

Affaires communales et intercommunales :

Affaires scolaires

Tous les élèves de l'école élémentaire ont reçu des masques offerts par la municipalité. Le décret du 29 octobre dernier impose le port du masque anti-covid dans les écoles élémentaires, du CP au CM2. La mairie a aussitôt commandé à la société CASEM «Entreprise Corrézienne», de quoi équiper la totalité des écoliers. Chacun d'entre eux a reçu deux masques, lavables 20 fois.

Le repas de Noël a été servi à la cantine le vendredi 18 décembre, avec la visite du Père Noël dans l'après midi.

La quinzaine de l'école est annulée pour cette année scolaire.

Informatique

Les photocopieurs de l'école et de la mairie ont été remplacés. Des économies ont été faites au regard du contrat d'entretien et de location.

Un grand écran télé a été installé en salle de réunion de la mairie, permettant une connexion webcam, tablette et smartphone, pour favoriser l'organisation de visio-conférences et la diffusion de documents communaux.

Action sociale et accès aux droits :

La nouvelle municipalité avait à cœur de participer comme chaque année avec nos aînés à un moment de convivialité autour d'un bon repas. Malheureusement au vu de la situation sanitaire actuelle, il ne nous est pas permis de tous nous réunir et c'est avec regret que nous nous voyons dans l'obligation de ne pas effectuer ce moment festif.

Nous ne vous oublions pas pour autant et un colis sera offert aux personnes de plus de 65 ans domiciliées et /ou recensées à Rilhac Xaintrie.

Organismes de regroupement :

Syndicat électrification

La réception du chantier de changement de l'éclairage public (mise en place d'ampoules basse consommation) dans la zone du lotissement communal a été effectuée début décembre.

Cette opération sera étendue progressivement dans le bourg.

Projet aménagement du bourg :

Le bureau d'étude Saunal Cros nous a transmis la majorité des plans de la phase 1. (L'aménagement se faisant en plusieurs phases)

- Phase 1 : secteur école, mairie et carrefour

Cet aménagement consiste en la réfection des réseaux eaux usées et pluviales puis l'aménagement des surfaces sera ensuite réalisé.

Vie de la commune

Informations diverses sur la Commune

* Décès :

Le 13 août 2020 de Fernand DELBAS, notre ancien cantonnier de commune

Le 23 novembre 2020 de Auguste Garcelon, de Lestrade.

*Pacs :

Le 17 décembre 2020 entre Laura Valiergues et Cyprien Duroux

Infos de la Communauté de Communes Xaintrie Val' Dordogne :

La municipalité de Rilhac Xaintie en partenariat avec la communauté de Commune XVD lance dans le cadre d'une opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) une consultation des habitants propriétaires dans la Commune susceptibles d'être intéressés par cette opération.

Ces opérations sont menées en partenariat avec l'Etat, l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) et les communes ou plusieurs communes dont l'objectif est de réhabiliter le patrimoine bâti et d'améliorer le confort des logements. Un des moyens de la mise en place de ce type d'opération est d'accorder des taux majorés de subvention aux propriétaires qui souhaiteraient louer leur logement sous certaines conditions.

Ces opérations incitatives à la réhabilitation de logement nous permettraient de pouvoir répondre à la demande de logement de familles, nécessaire à la revitalisation de la commune. Un recensement auprès des propriétaires intéressés est en cours et ceux qui le souhaitent peuvent se faire connaître auprès du secrétariat de Mairie.

Une réunion publique à ce sujet sera organisée au premier trimestre 2021, en respectant les contraintes sanitaires.

Évènementiel :

- Mercredi 11 novembre à 11 h 30, la commune a rendu hommage à toutes les personnes mortes pour la France. Compte tenu de la situation sanitaire, la préfecture n'a pas autorisé le public à y participer. Le dépôt de gerbe a donc eu lieu à huit clos autour du monument aux morts.
- Pour vaincre la morosité du moment, nous avons décidé d'étendre nos décorations de Noël dans le bourg. Nous voulions que ces illuminations rendent notre bourg plus attractif, plus joyeux, et nos commerces plus vivants.



- Le bureau du **Comité des fêtes** a été renouvelé courant octobre 2020 uniquement entre les membres volontaires.

Président : Kévin BOURSIER

Secrétaires : Laura VALIERGUES (titulaire) et Sébastien LAFARGE (suppléant)

Trésoriers : Anthony BONHOURE (titulaire) et Cyprien DUROUX (suppléant)

Je soutiens les commerçants de ma commune et de mon territoire

J'achète
dans ma zone

SUR **www.consommezxd.fr**
ou DIRECTEMENT AUPRÈS DE MON COMMERÇANT

Lorsque votre mode de consommation devient un acte citoyen